AVIS DE PRÉ INFORMATION RELATIF À UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture de matériels informatiques et bureautiques et de systèmes solaires photovoltaïques au profit des Instituts de Formation des Maîtres (IFM)

Lieu d'exécution : Mali

1. Référence de la publication

EuropeAid/140680/IH/SUP/ML

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé du programme

Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)

4. Financement

11ème FED – CF ML/FED/038-307.

5. Pouvoir adjudicateur

République du Mali

6. Description du marché

- Il s'agit d'apporter un appui à 19 Instituts de Formation des Maîtres (IFM) du Mali sur l'ensemble du territoire en équipant leurs centres virtuels de formation en matériels informatiques et bureautiques et en leur garantissant une source d'énergie électrique ainsi qu'une connexion internet. Les appuis seront différenciés en fonction des IFM.

7. Nombre indicatif et intitulés des lots

Le marché est divisé en 2 lots:

Lot n°1: Fourniture, livraison et mise en service de matériels informatiques et bureautiques au profit des Instituts de Formation des Maîtres (IFM).

Lot n°2 : Fourniture, installation et mise en service de systèmes solaires photovoltaïques au profit des Instituts de Formation des Maîtres (IFM).

8. Date prévue pour la publication de l'avis de marché

09 Mars 2020

9. Informations complémentaires

Néant

10. Base juridique[1]

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des

[1] Indiquez toute particularité (par exemple géographique, thématique ou à court/ long terme) susceptible d'avoir un impact sur les règles de participation.

Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

Veuillez noter qu'après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, les règles d'accès aux procédures de passation de marchés de l'UE des opérateurs économiques établis dans des pays et des biens originaires de pays tiers s'appliqueront aux candidats ou aux soumissionnaires du Royaume-Uni, et à tous les candidats ou soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni en fonction de l'issue des négociations. Si cet accès n'est pas prévu par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution du marché, les candidats ou soumissionnaires du Royaume-Uni et les candidats ou soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni pourraient être écartés de la procédure de passation de marché.

Remarques **:** un délai minimal de 30 jours calendaires doit être respecté entre la publication du présent avis de préinformation et la publication de l'avis de marché correspondant.

Aucune candidature ou demande d'informations complémentaires ne doit être envoyée à ce stade.